

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Greffier trésorier de la susdite municipalité QUE :

Lors d'une séance tenue le 7 août 2023 le conseil de la municipalité de Sainte-Sabine a adopté le règlement # 2023-06-434 intitulé :

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2007.07.291 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE MODIFIER PLUSIEURS ARTICLES

La résolution no 337-0823 pour l'émission du certificat de conformité par la MRC de Brome-Missisquoi a été adoptée à la séance du 15 août 2023. Le présent règlement entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité émis par la MRC, soit le 24 août 2023, tel que prévu par la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la municipalité.

Donné à Sainte-Sabine ce 30e jour d'août 2023.

Chantal St-Germain Directrice générale et greffière-trésorière